



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N° 977, 978, 3500-I ET 3900-Q

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants intitulés :

- **Règlement N° 977 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers – 2018;**
 - **Règlement N° 978 relatif à l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2018;**
 - **Règlement N° 3500-I modifiant le règlement numéro 3500 concernant la population animale**
 - **Règlement N° 3900-Q amendant le règlement sur la circulation et le stationnement numéro 3900.**
- ont été adoptés par le conseil municipal le **14 décembre 2017**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 15 décembre 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA
Greffier